



N°DEL119-2019

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

L'AN DEUX MIL DIX-NEUF et le SIX du mois de NOVEMBRE à 18h30, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le **31 OCTOBRE 2019**, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Mme Elisabeth BONJEAN.

Conseillers communautaires présents :

M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – Mme BONJEAN Elisabeth – M. MAUCLAIR Stéphane – M. PEDARRIOSSE Francis – Mme HENRARD Marie-Josée – M. BALAO Serge – M. DROUIN André – Mme VERDIERE-BARGAOUI Axelle – M. LALANNE Jean-Pierre – Mme DUDOUS Dominique – M. NOVO Vincent – M. JANOT Bruno – M. DARRIERE Eric – Mme DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme BERTHELON Marie-Constance – Mme LACOSTE Aline – M. POMAREZ Serge – M. LE GLOAHEC Jean-Michel – Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérange – M. DAGUERRE Jean-Louis – Mme FRAYSSE Chantal – M. DARRIGADE Hervé – M. CARRERE Christian – Mme DELMON Catherine – Mme DI MAURO Catherine – M. DUFAU Jean-Pierre – Mme CANDAU Francette – M. BERTHOUX Christian – M. DUBROCA Bruno – Mme LE MEUR Marie-Christine – M. LAVIELLE Jean – M. FORSANS Alain – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – Mme SCARSI Geneviève – M. DUFORT Jean-Michel – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

Mme AUDOUY Véronique
Mme SERRE Anne
Mme BASLY-LAPEGUE Christine
Mme LOUME-SEIXO Viviane
M. DUCHESNE Philippe
Mme NIGITA Lydia
M. LE BAIL Gérard
M. DUVIGNAU André
Mme GIRODET Christine
M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

M. CARRERE Christian
M. MAUCLAIR Stéphane
Mme BONJEAN Elisabeth
M. DROUIN André
Mme HENRARD Marie-Josée
M. LE GLOAHEC Jean-Michel
Mme LASSOUQUE-SABOURAULT Bérange
M. BERTHOUX Christian
Mme CANDAU Francette
M. POMAREZ Serge

Conseillers communautaires absents et excusés :

Mme AUDOUY Véronique – Mme SERRE Anne – Mme BASLY-LAPEGUE Christine – Mme LOUME-SEIXO Viviane – M. DUCHESNE Philippe – Mme DETOUILLOAN Anne-Marie – M. CAGNIMEL Philippe – Mme NIGITA Lydia – M. LE BAIL Gérard – M. DUVIGNAU André – Mme GIRODET Christine – M. LACOUTURE Philippe – M. BEDAT Henri – Mme CAZENAVE Sandrine – Mme CAZAUNAU Anne-Marie – M. CHAHINE Hikmat.

Secrétaire de séance : M. MAUCLAIR Stéphane

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, AIDES INDIVIDUELLES AUX ENTREPRISES : AIDE AUX TRAVAUX DE GROS ŒUVRE POUR LA SARL ESTAFETA

Madame la Vice-présidente expose,

Vu le traité instituant la Communauté Européenne et notamment ses articles 107 et 108 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-3, et L. 4251-17, R. 1511-4 à R. 1511-23-7 ;

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment l'article 1.1 portant sur la compétence obligatoire en matière d'actions de développement économique ;

Vu la délibération DEL27-2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax du 27/03/2019 relative au Budget Primitif 2019 ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax n° DEL143-2018 en date du 12/12/2018 définissant le régime d'aides applicable sur son territoire en matière d'aide individuelle ;

Vu la délibération n° 2019.434 du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine en date du 01/04/2019 approuvant la convention autorisant la Communauté d'agglomération du Grand Dax à attribuer des aides individuelles aux entreprises ;

Vu d'une part le régime 1407/2013 de minimis encadrant les aides individuelles en matière d'immobilier d'entreprises, d'autre part la section 2 du chapitre unique du titre Ier du livre V de la première partie du Code Général des Collectivités Territoriales (articles R. 1511-4 à R. 1511-23-1) ;

Vu la demande du bénéficiaire en date du 26/09/2019 ;

Vu l'attestation de complétude du dossier, délivrée par le service instructeur, en date du 26/09/2019 ;

Vu l'autorisation de démarrer les dépenses, délivrée par le service instructeur, en date du 26/09/2019.

1- Présentation de l'entreprise demandant l'aide :

L'entreprise fait partie du secteur des café-restaurant, elle gère un bar à tapas créé en 2011 à Dax, autour de la place touristique de la fontaine chaude. L'entreprise a acquis une clientèle tant en termes de restauration (elle est notamment réputée pour la qualité de sa carte de tapas & pinchos, ses vins d'Espagne) que de soirées à thème dans un secteur où chaque week-end se sont créées des habitudes de « paséo festif » (parcours de bars en bars dans un quartier qui propose des lieux et animations conviviales, et qui est aussi le lieu leader des RDV étudiants : au moins 10 bars à ambiance et deux bars de nuit dans le secteur).

L'entreprise s'est développée avec notamment un service en terrasse de qualité et une offre de privatisation des lieux pour des soirées à thèmes qui correspondent aux tendances actuelles de personnalisation du service au client. Elle compte aujourd'hui 6 emplois.

2- Présentation du projet :

Le projet, dont les travaux seraient engagés en janvier 2020, concerne le réaménagement du bar-restaurant présenté ci-dessus. En effet, après bientôt 8 ans d'exploitation, l'établissement a besoin de faire peau neuve tant du côté client que du côté technique, des travaux permettront d'améliorer l'organisation du travail aux postes de cuisine et concernant le service des clients. Un réagencement intérieur du local, de son ambiance, un espace tapas plus accessible car mis en valeur dans un corner spécifique, une mise en valeur originale de la bière et des vins, permettront d'encore mieux satisfaire la clientèle par un esprit « apéro-tapas à l'espagnole, au coin du comptoir, renforcé ». Un agencier d'intérieur a donc été mobilisé pour re-dessiner l'intérieur du commerce et améliorer la chaîne de production de valeur en réorganisant les différentes fonctions métier du lieu.

Les 6 emplois actuels seront maintenus, 1 emploi supplémentaire sera créé avec l'apport du nouvel agencement du point de vente.

Les dépenses éligibles du projet sont chiffrées à 83 082,50 euros HT sur un total de 84 042,50 € HT investis par l'entreprise. **52 004,50 € HT** de dépenses relèvent de travaux de gros œuvre (démolition-maçonnerie, réseaux secs et humides, plâtrerie, menuiserie,...) et de l'aide à l'immobilier d'entreprises pour le commerce et l'artisanat de proximité. 31 078,00 € HT concernent des travaux en agencement intérieur (mobiliers, peintures,...) et l'aide à l'agencement intérieur des commerces de proximité.

Ce dossier ne concerne que l'aide à l'immobilier d'entreprise pour les travaux de gros œuvre, l'aide à l'agencement intérieur est présentée dans une autre note à l'ordre du jour.

L'entreprise sollicite le Grand Dax pour l'obtention « d'une aide individuelle à l'immobilier d'entreprises pour le commerce et l'artisanat de proximité » de **15 601,35 euros correspondant à 30% (TPE) du montant HT des dépenses éligibles (conformément au règlement du Grand Dax en vigueur)**. **L'aide sera arrondie à : 15 601,00 €.**

3- Analyse de la capacité à mener le projet :

Sur les derniers exercices l'activité de l'entreprise se situe aux environs de 700 000 euros HT de chiffre d'affaires par an, soit dans la norme des établissements de ce type sur le territoire. Les derniers exercices montrent des résultats bénéficiaires soulignant le bon positionnement du commerce sur son marché.

Le projet sera financé en autofinancement. Les fonds propres de l'entreprise sont situés à 129 937 € et ne limitent donc pas le montant de l'aide demandée.

L'entreprise s'engage à minorer le loyer de l'exploitant à hauteur de la subvention perçue.

Aucun élément d'ordre juridique identifié ne semble poser problème pour la demande.

4- Avis du service instructeur :

Ce projet est tout à fait en cohérence avec :

- le Schéma économique du Grand Dax (SLDEII) qui soutient l'implantation du commerce de proximité notamment en centre-ville ;
- la stratégie de développement durable et le schéma territorial de développement agricole qui promeuvent une économie circulaire, des circuits courts, autour de labels, productions locales et emblèmes de qualité culinaire ;
- avec le Schéma régional de la Nouvelle Aquitaine (SRDEII) qui attache une importance particulière au renouveau des centres-villes ;
- avec l'action Cœur de ville Dax qui a comme enjeu l'arrivée de nouveaux entrepreneurs en centre-ville et de boutiques de qualité.

Dans ces conditions, les capacités techniques et financières du bénéficiaire à porter le projet étant par ailleurs établies, la communauté d'agglomération du Grand Dax peut attribuer son aide.

Les fonds nécessaires ont été prévus au budget principal DECO 2019 article 20422.

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : APPROUVE le versement d'une aide individuelle à l'entreprise SARL ESTAFETA pour un montant de **15 601,00 €**,

Article 2 : AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention liant la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et l'entreprise SARL ESTAFETA ainsi que tout autre document relatif à cette délibération,



Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Article final : Madame la Présidente et Madame la Trésorière Principale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 6 novembre 2019
LA PRESIDENTE,**



Elisabeth BONJEAN.